Phosphate diammonique
Sulfate d'ammonium

Activateurs de fermentation

Caractéristiques :

Phosphate diammonique

$(NH_4)_2 HPO_4$ (PM = 132,1)

Cristaux monocliniques transparents, solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool.

Sulfate d'ammonium

$(NH_4)_2 SO_4$ (PM =132,1)

Cristaux anhydres solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool

Le phosphate diammonique et le sulfate d'ammonium apportent au moût l'azote ammoniacal directement assimilable par les levures fermentaires activant ainsi leur multiplication.
Ceci permet d'obtenir une population levurienne maximale en fin de croissance, permettant une fermentation totale des sucres.
L'apport systématique de phosphate diammonique ou de sulfate d'ammonium est recommandé lors du levurage, particulièrement lors du relevurage de reprise en cas d'arrêt de fermentation alors que le milieu est appauvri en matières azotées.

Il est indispensable d'ajouter des sels d'ammonium quand la teneur du moût en cation ammonium est inférieure à 50 mg/l.

L'utilisation du sulfate d'ammonium sera préférée au phosphate diammonique dans le cas où l'on craint une casse phosphato-ferrique.

Mode d'emploi : Dissoudre directement le phosphate diammonique ou le sulfate d'ammonium dans un peu de moût et incorporer la solution obtenue au cours d'un remontage, puis levurer.

Doses moyennes d'emploi : 20 à 40 g/hl pour les deux produits

Dose maximum légale: 100 g/hl pour les deux produits.

Conditionnement : Sachet de 1 kg.
Sac de 5 kg.
Sac de 25 kg.

Conservation : Stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité

Compte tenu de la variabilité du produit naturel à traiter et de la diversité des traitements associés, les indications portées sur nos fiches techniques ne peuvent pas avoir de caractère juridiquement obligatoire - Edition : 60/07/2010